Communiqué de presse

Paris, le 03 novembre 2026

Négociations commerciales 2027 : l'Ilec attend de l'État cinq engagements concrets

Après la réunion interministérielle du 2 novembre, l'Ilec appelle l'État à agir sans attendre. Il demande un suivi resserré des négociations avec les dirigeants des enseignes, le contrôle immédiat de la sanctuarisation de la matière première agricole et la fin des pratiques abusives des alliances à l'achat.

Paris, le 3 novembre 2026 – L'Ilec salue l'initiative du gouvernement d'ouvrir un « pacte de responsabilité » entre l'amont et l'aval de la filière. Mais un pacte n'a de sens que si chacun s'engage. Plusieurs crises se cumulent. La sécheresse et les canicules de l'été ont fait baisser les productions et augmenter le prix des matières premières agricoles. Les exploitations comme les entreprises de transformation en subissent directement les conséquences. La guerre au Moyen-Orient fait monter le prix des carburants et des engrais. Les coûts de la logistique, des emballages et des salaires continuent d'augmenter. Dans 9 cas sur 10, la distribution a refusé des hausses de tarifs pourtant pleinement justifiées. Les filières ne peuvent pas absorber un nouveau choc : cette situation n'est plus tenable.

Pour que le pacte de responsabilité se traduise en actes, l'Ilec demande à l'État :

1. **Un suivi resserré des négociations, avec la participation directe des dirigeants des enseignes.** L'Ilec demande deux réunions supplémentaires d'ici fin décembre, puis deux par mois en janvier et en février. Ce rythme s'impose d'autant plus que la date butoir est avancée au 31 janvier pour les entreprises de moins de 350 M€ de chiffre d'affaires.
2. **Le contrôle, dès maintenant, de la non-négociabilité de la matière première agricole (MPA).** Selon l'enquête de l'Ilec, la sanctuarisation de la MPA n'a été respectée que dans 37 % des cas en 2026, ce qu'a aussi relevé la commission d'enquête du Sénat. C'est inacceptable.
3. **La prise en compte des réalités économiques des filières.** Les distributeurs doivent appliquer la non négociabilité des coûts des matières premières agricoles, et en matière de pénalités logistiques tenir compte "des circonstances indépendantes de la volonté des parties" notamment lorsque les manquements résultent d'aléas agricoles.
4. **La sortie des centrales d'achat européennes de tous les produits contenant de la matière première agricole française.** Certains distributeurs s'y étaient engagés au Salon de l'agriculture 2026.
5. **L'application sans délai de l'interdiction des arrêts ou baisses anormales de commande.** Une alliance à l'achat représentant plus d'un tiers du marché français impose actuellement de la déflation pour 2027. Elle fixe la fin des négociations dès l'automne et généralise les arrêts de commande. Il y a urgence.

« *Les agriculteurs et les industriels étaient autour de la table ; la FCD, elle, a choisi de fuir le débat. Nous ne demandons ni loi nouvelle ni subvention : nous demandons que la loi soit appliquée, dès maintenant, et que chacun prenne sa part.* » – Nicolas Facon, Président-directeur général de l'Ilec

Une mobilisation commune des acteurs agricoles et agroalimentaires

À l'issue du comité de préparation des négociations commerciales du 2 novembre, l'ANIA, La Coopération Agricole, l'Ilec et la FNSEA ont publié une déclaration commune alertant sur l'urgence de la situation agricole et agroalimentaire. Les quatre organisations déplorent l'absence des représentants de la grande distribution et appellent à une prise en compte des hausses de coûts de production dans les négociations commerciales 2027, ainsi qu'à l'application effective de la loi.

À propos de l'Ilec :
L'Institut de liaisons des entreprises de consommation regroupe plus de cent entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation (PGC), alimentaires et non alimentaires, qui représentent 75 % du panier moyen des consommateurs français. La production d'un agriculteur sur deux est achetée par les adhérents de l'Ilec, dont le millier d'établissements, sites de production, de logistique ou tertiaires, représentent 640 000 emplois directs, indirects et induits. www.ilec.asso.fr

Contact presse : Maya Fourré – maya.fourre@mgh-partners.com – 06.24.03.56.62